

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 1 février 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/02/01-4/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190201-lmc100000018581-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2019

Réception Préfet : 05/02/2019

Publication RAAD : 05/02/2019

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

OBJET : Avenant aux conventions concernant les Mesures d'accompagnement social personnalisé avec gestion des prestations sociales.

La loi du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs a créé et confié aux Départements le dispositif des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Toute personne majeure qui reçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources peut bénéficier d'une MASP.

En Seine-et-Marne ce dispositif est mis en place depuis 2009. Il existe trois types de mesures : les MASP sans gestion des prestations familiales (mises en œuvre au sein des Maisons départementales des solidarités), les MASP avec gestion des prestations et les MASP avec contrainte de gestion des prestations sociales. Le Département a fait le choix de confier l'exécution de mesures avec gestion des prestations à trois associations tutélaires : l'Association Tutélaire de Seine-et-Marne (ATSM), l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine-et-Marne (UDAF77) et Tutélia. Les conventions passées avec ces associations arrivant à échéance en mai 2019, il est proposé de renouveler ces dernières pour une durée de six mois. A cette date, il sera substitué aux conventions, un marché public.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L. 271-3 ;

VU la délibération du Conseil général n° 4/05 en date du 30 janvier 2009 fixant le cadre général du dispositif de mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) ;

VU la délibération du Conseil départemental n° 4/06 du 24 mars 2017 concernant les conventions à conclure avec 3 associations mettant en œuvre les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée avec gestion de prestations sociales ;

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 20 décembre 2018, relative à l'approbation du budget primitif du Département pour l'année 2019 ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention initiale à conclure avec les 3 structures (ATSM, TUTELIA et UDAF) assurant la gestion de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : de prélever les crédits nécessaires sur ceux ouverts au titre de l'action «dispositifs d'insertion social et médico-sociale», opération « Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée deuxième niveau » nature « Autres participations ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

M. Arnaud de BELENET

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIÉRIOT

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Bernard CORNEILLE

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne